

FORMULAIRE

MEMBRE DE SOUTIEN

Nous désirons devenir membre de soutien du Mouvement Santé mentale Québec en vue de travailler ensemble à créer, développer et renforcer la santé mentale (voir à la page suivante les conditions, droits, devoirs et obligations).

IDENTIFICATION

Nom de l'organisme:

Adresse :

Ville et code postal :

Adresse courriel :

Téléphone :

Télécopieur :

Nom de la personne à contacter :

Titre :

VEUILLEZ COCHER LE MONTANT DE LA COTISATION

- 50 \$ pour le communautaire
- 150 \$ pour un établissement ou un syndicat

VEUILLEZ PRÉCISER LE TYPE DE PAIEMENT

- Par chèque
- Par dépôt personnalisé

NOUS ADHÉRONS À LA MISSION ET AUX VALEURS DU MOUVEMENT SANTÉ MENTALE QUÉBEC (veuillez cocher).

VISION

Que les personnes et les collectivités aient les capacités et les ressources nécessaires pour maintenir et améliorer leur santé mentale.

VALEURS

- Œuvrer en promotion et prévention en santé mentale
- Amener la population à considérer la santé mentale et le pouvoir d’agir individuel et collectif comme des composantes indissociables de la santé
- Outiller les Québécoises et Québécois en vue de maintenir et d’améliorer leur santé mentale et d’en faire un projet collectif et social
- Être un rassembleur en promotion de la santé mentale auprès de ses organisations membres en favorisant les échanges, le partage d’expérience et d’expertise et la création de projets conjoints
- Exercer un leadership en vue de concerter et d’allier les forces en promotion et prévention en santé mentale

CONDITIONS, DROITS, DEVOIRS ET OBLIGATIONS

Conditions pour être membre de soutien

- a) adhère à la mission et la vision de la corporation;
- b) voit sa demande d’adhésion acceptée par le conseil d’administration en fonction du code d’éthique établi.

Droits du membre de soutien

Le membre de soutien :

- a) participe aux assemblées de la corporation sans droit de vote;
- b) participe sur invitation à des comités;
- c) bénéficie de services offerts par la corporation, est informé des activités de celle-ci et reçoit les documents pertinents.

Devoirs du membre de soutien

Le membre de soutien :

- a) acquitte sa cotisation annuelle
- b) utilise le matériel produit par la corporation dans le respect des objets de cette dernière;
- c) informe la corporation de ses actions faites en promotion et prévention de la santé mentale.